

L'Hon. Mr Hackett l'Association donna son appui moral au projet. Le R. v. d. Père Corinier a une loterie pour pr lever des fonds, et dont les principaux prix donnent droit d'admission au Collège comme étudiant.

Les délégués ont été photographiés en groupe par Mr J. B. Durlon. Ils furent photographiés pendant qu'ils se tenaient sur les marches conduisant à la bâtisse principale des édifices du Parlement.

"Cette convention coûte plus de \$1 000 par jour," dit le Grand Président Fraser à la clôture de la première session du Grand Conseil, de l'A. C. B. M.

"Nous avons été délégués ici pour travailler, et nous devons finir nos travaux dans deux jours," ajouta-t-il.

Le Grand Président causa un petit amusement en annonçant qu'un membre avait perdu son pardessus et qu'il pourrait le réclamer au bureau de l'A. C. B. M., sur la rue Sparks. Cette annonce fut faite au milieu des résolutions. Une douzaine ou plus des délégués crièrent "adopté," mais un chorus général répondit "perdu." Finalement la convention exprima unanimement l'opinion que l'habit était "perdu."

Les épouses des délégués furent invitées à une promenade à travers la cité en chars électriques. Elles furent accompagnées par les dames du Comité local de réception qui leur firent voir les principales places d'intérêt. Les dames d'Ottawa escortèrent les visiteuses à la Chambre des Communes pour entendre le débat sur le discours du Trône. Les dames en visite furent aussi invitées à une promenade à Aylmer en chars électriques.

Mr. P. B. Dunn, de la Succursale No. 159, fut le Commissaire Ordonnateur qui, avec le Grand Commissaire-Ordonnateur P. J. Montreuil, conduisit la procession à la Basilique.

Ils sont le corps de délégués les plus industriels qui ont jamais assisté à une convention dans cette ville. Ils ont employé toute la matinée, l'après-midi, et la soirée aux travaux de la convention. Même la plaisante réception et l'entretien musical préparés par les dames d'Ottawa à l'Hotel Russell ne les détournèrent pas des travaux de la convention avant les 10 heures.

L'Assistant-Secrétaire Mr. J. E. H. Howison a rendu de précieux services en assistant le sténographe, s'occupant des certificats de chemins de Fer des délégués et traduisant les diverses résolutions, etc., en Français et les expliquant dans cette langue lorsqu'on le désirait. Lui, aussi, est un ardent travailleur lorsque l'occasion le demande.

A cinq heures dans l'après-midi du second jour de la convention les délégués furent conduits en chars électriques à Rideau Hall pour assister à l'"At home" auquel Leurs Excellences les avaient invités. Lord et Lady Aberdeen reçurent les visiteurs sur la pelouse, les délégués étant présentés par le Grand Chancelier MacCabe. C'était le premier "at home" donné à Rideau Hall depuis l'ouverture du Parlement et une couple de cent personnes étaient déjà rendues avant les délégués. Entre autres furent re-

marqués, le Premier Ministre Laurier, l'Hon. L. H. Davies, Dalton M. Carthy et N. Flood Davlin. Le corps de musique des Gardes à pied du Gouverneur-Général fit de la musique, et les visiteurs se divertirent en visitant les alentours. Un peu après les 6 heures les visiteurs retournèrent à la ville ayant une haute opinion de l'hospitalité des représentants de Sa Majesté.

Avec leur bienveillance accoutumée, Leurs Excellences invitèrent les membres de l'A. C. B. M., à un "garden party" à Rideau Hall, acte gracieux qui fut l'un des incidents les plus plaisants de leur visite. Le Gouverneur-Général et la Comtesse Aberdeen ont droit aux remerciements des citoyens pour la manière généreuse par laquelle ils aident à avancer les intérêts de la cité, et font que les diverses conventions et réunions qui se concentrent ici emportent les plus plaisants souvenirs. Être reçu par le représentant de Sa Majesté est un honneur qui, comme de raison, doit nécessairement être apprécié à un haut degré. Mais cet honneur est accentué lorsqu'il est accompagné de la gracieuse courtoisie domestique de Leurs Excellences, et est un événement dans la vie de nos visiteurs qui ne s'effacera jamais de leur mémoire.

Sur motion du Dr. MacCabe la convention ajourna pour se rendre à Rideau Hall. Les délégués prirent des chars spéciaux en face de l'Hotel Russell et à leur arrivée à la résidence Vice-Royale les visiteurs furent reçus avec la plus grande gracieuseté. Leurs Excellences reçurent leurs hôtes sur la pelouse, les présentations étant faites par le Grand Chancelier MacCabe. Les visiteurs exprimèrent leur admiration à la vue des alentours et furent des plus enchantés de la réception. Comme c'était l'occasion de l'un des "garden parties" saisonniers que donnent Leurs Excellences, un nombre de politiciens étaient présents, ajoutant encore de l'intérêt à la visite des délégués. L'Hon. Wilfrid Laurier, Mr. D'Alton McCarthy et l'Hon. L. H. Davies étaient du nombre des présents et les délégués qui n'avaient jamais vu ces distingués messieurs auparavant furent agréablement surpris.

#### Arrangements pour une Reception au Grand President, l'Hon. Mr. Hackett.

Une réunion des représentants des diverses succursales de l'A. C. B. M. du Canada, à Montréal, P. Q., a eu lieu au No. 180 de la rue St. Jacques le 1er du courant. L'assistance était nombreuse. Le Grand Chancelier Finn et le Dr. Gormain, de la Succursale No. 142, agissaient conjointement comme présidents. Le but de l'assemblée était de compléter l'organisation d'une réception qui sera faite au Grand Président, l'Hon. Mr. Hackett. Il fut décidé que cette démonstration aurait lieu entre le 26 et le 29 courant. Les comités suivants furent formés: un comité de réception, un comité des invitations, un comité de la salle, un comité musical, un comité des rafraichissements et un comité des impressions.

Nous donnons dans la version Anglaise les noms des membres qui forment chacun de ces comités.

Frère F. X. Lenoir fut nommé trésorier, Frère J. J. Costigan, secrétaire, et Frère J. A. Deniger, assistant-secrétaire.

La réception aura probablement lieu

dans la salle du Séminaire. Toutes les succursales s'intéressent beaucoup au projet qui promet d'avoir le plus grand succès.

#### NOTES.

Le plus puissant facteur de l'éducation au point de vue de l'assurance pendant les quinze dernières années a été les sociétés fraternelles et les compagnies sur le plan des cotisations.

Il y a aujourd'hui des certaines de familles qui vivent dans la gêne simplement parce que celui qui gagnait le pain a négligé de faire partie de l'A. C. B. M.

Les amendements à notre constitution, adoptés à la convention d'Ottawa, ne viendront pas en force avant que la constitution révisée soit promulguée par le Grand Président, l'Hon. M. F. Hackett, ce qui aura lieu vers le 1er Janvier, 1897. Avis de cette promulgation sera donné dans LE CANADIEN.

A l'avenir, les Syndics des succursales ne seront pas tenus de donner des garanties; mais les Secrétaires Financiers et les Trésoriers doivent donner le même montant de garanties qu'au paravant, et tous les cautionnements doivent émaner d'une compagnie de garanties incorporée, désignée par le Grand Président et le Bureau des Syndics.

L'A. C. B. M. du Canada a \$17,000,000 d'assurance en force. Elle a payé en réclamations \$500,000 depuis le 1er Janvier, 1893, et a présentement un Fonds de Réserve d'environ \$58,000. Depuis la première perte chaque réclamation subséquente a été satisfaite en plein, sans litige d'aucune sorte. Quel meilleur témoignage peut être apporté comme preuve de la prospérité de ses plans et de l'habileté de sa direction.

Chaque membre de l'A. C. B. M. devrait faire tout en son pouvoir pour accroître le nombre de nos membres. Le grand nombre de membres réduit la proportion des dépenses, et les autorités les plus éminentes en fait d'associations d'assurance témoignent qu'un grand nombre de membres, disséminés sur une vaste étendue d'un territoire salubre, est essentiel pour la stabilité et la perpétuité.

Nous attirons l'attention des officiers des succursales de l'A. C. B. M. sur la partie suivante de la Clause 9ème de notre constitution: "Tout membre qui restera suspendu durant plus de trois mois pour défaut de paiement des cotisations, est, ipso facto, expulsé de l'association, et sa police annulée." Aucune succursale n'a l'autorité de réintégrer tel membre. C'est très clair.

La taxe per capita pour le troisième trimestre de 1896, finissant le 30 Septembre, est due, et nous prions les succursales de la payer aussi promptement que possible. Le Grand Conseil a

donné un billet pour \$2 500 afin de prélever suffisamment de fonds pour défrayer les dépenses de la convention d'Ottawa. Ce billet sera du prochainement, et nous comptons sur la taxe per capita pour le rencontrer. Nous espérons, donc, que les officiers des succursales s'occuperont de la chose comme d'une question d'affaires et ne nous désappointeront pas.

#### QUESTIONS.

1. Une succursale peut-elle tenir une assemblée régulière en dehors de la salle ordinaire de ses réunions?
2. Cette assemblée peut-elle être tenue dans une autre paroisse?
3. Une résolution passée et entrée dans les minutes, concernant le temps et l'endroit des réunions, et qui n'a jamais été changée, a-t-elle force d'un règlement?

#### RÉPONSES.

- 1 et 2. Non.
3. Oui.

Comme explication nous pouvons dire que l'intention évidente des clauses 156 et 157 est de limiter les assemblées de la succursale à l'endroit choisi pour ses réunions. L'emblème et les autres accessoires nécessaires pour les assemblées ne se trouvent pas ailleurs, et certainement que la paroisse dans laquelle la succursale est située d'après sa charte ne peut être abandonnée sans que cette dernière soit modifiée. On peut voir du coup qu'il n'y aurait pas d'ordre, et qu'il en résulterait de la confusion et du trouble s'il en était autrement. La constitution, dans notre opinion, est décidément contre une telle action. Lorsqu'il a été décidé qu'une succursale tiendrait ses assemblées dans une certaine salle, à moins que cette dernière devienne impropre ou qu'une autre salle régulière dans les limites de la paroisse ait été choisie par un vote de la succursale, la première décision oblige et a force d'un règlement. Le lieu de réunion doit être soumis, et l'est toujours, au Grand Conseil, et l'approbation de ce dernier a la même force que l'approbation d'un règlement formel. Ceci est l'esprit de la constitution.

#### L'APPEL LETOUR.

La Succursale No. 38, accuse réception de nouvelles souscriptions en faveur de Frère Letour. Nous en donnons la liste dans la partie Anglaise.

#### ROLH D'HONNEUR.

La Succursale No. 89, Perth, Ont., tient le premier rang sur le rôle d'honneur pour le plus grand nombre d'initiations pendant le mois d'Août, 1896, ayant initié dix membres.

Les Succursales No. 250, L'Avenir, P. Q., et No. 256, Somerset, Man., viennent en second lieu, ayant initié chacune quatre membres.

#### Resolution de Condolence.

A une assemblée régulière de la Succursale No. 29 de Stoney Point, Ont., tenue le 1er Octobre, les résolutions suivantes ont été adoptées:  
 Que tous les membres de cette succursale ont après avoir un vif regret la mort de l'épouse de leur Commissaire-Ordonnateur, Jean Bte. Quenville.  
 Que nous les membres de cette succursale offrons nos plus sincères condoléances au Frère Jean Bte. Quenville et son ornement éprouvé par la perte qu'il vient de faire dans la personne de son aimable épouse.  
 Que copie de la présente soit adressée au Frère Jean Bte. Quenville.  
 Que la présente soit enregistré dans les minutes et que copie soit envoyée au directeur du Journal LE CANADIEN, organe officiel, avec prière de publier dans le prochain numéro.